



Les collectivités locales se mobilisent en faveur de la transition énergétique. Elles ont un rôle majeur à jouer pour promouvoir le développement durable de leurs territoires, respectueux de l'environnement, valorisant les ressources locales, et porteur d'emploi local.

La loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 consolide la relation entre les EPCI et les syndicats d'énergie en ouvrant la possibilité de créer des commissions consultatives pour la transition énergétique à l'échelle départementale.

Installée en avril 2016, la Commission du Calvados s'est dotée d'une feuille de route qui fixe son cadre de travail. A ce stade de la réflexion, elle identifie les actions à impulser, coordonner et suivre dans le cadre de la Commission consultative, sans préjuger des modalités de portage, de partenariats et de moyens de mise en œuvre.

Cette feuille de route s'appuie sur les travaux des quatre groupes de travail et organise les 16 actions identifiées en 4 orientations principales :

- Axe 1 : Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre*
- Axe 2 : Soutenir l'exemplarité des collectivités*
- Axe 3 : Aider les collectivités à informer, mobiliser et accompagner les habitants*
- Axe 4 : Positionner la Commission consultative comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales*

Lors de la réunion du 29 novembre 2016, la Commission consultative pour la transition énergétique a priorisé les 16 actions.

Jacques Lelandais

Président

*de la Commission Consultative pour la
Transition Energétique*



Les 4 axes

Elaborer une boîte à outils méthodologiques à l'attention des EPCI pour la construction des Plans climat air énergie territoriaux



Promouvoir l'intégration des objectifs du PCAET dans les PLU(I)

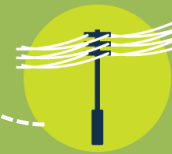


Axe 1

Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre



Accompagner les territoires pour identifier leurs ressources exploitables et les projets ENR les plus efficaces



Articuler les projets des EPCI et la programmation des investissements sur les réseaux

Diffuser les retours d'expérience des projets ENR n'ayant pas abouti afin de faciliter la réalisation des futurs projets



Inciter les collectivités à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments



Axe 2

Soutenir l'exemplarité des collectivités



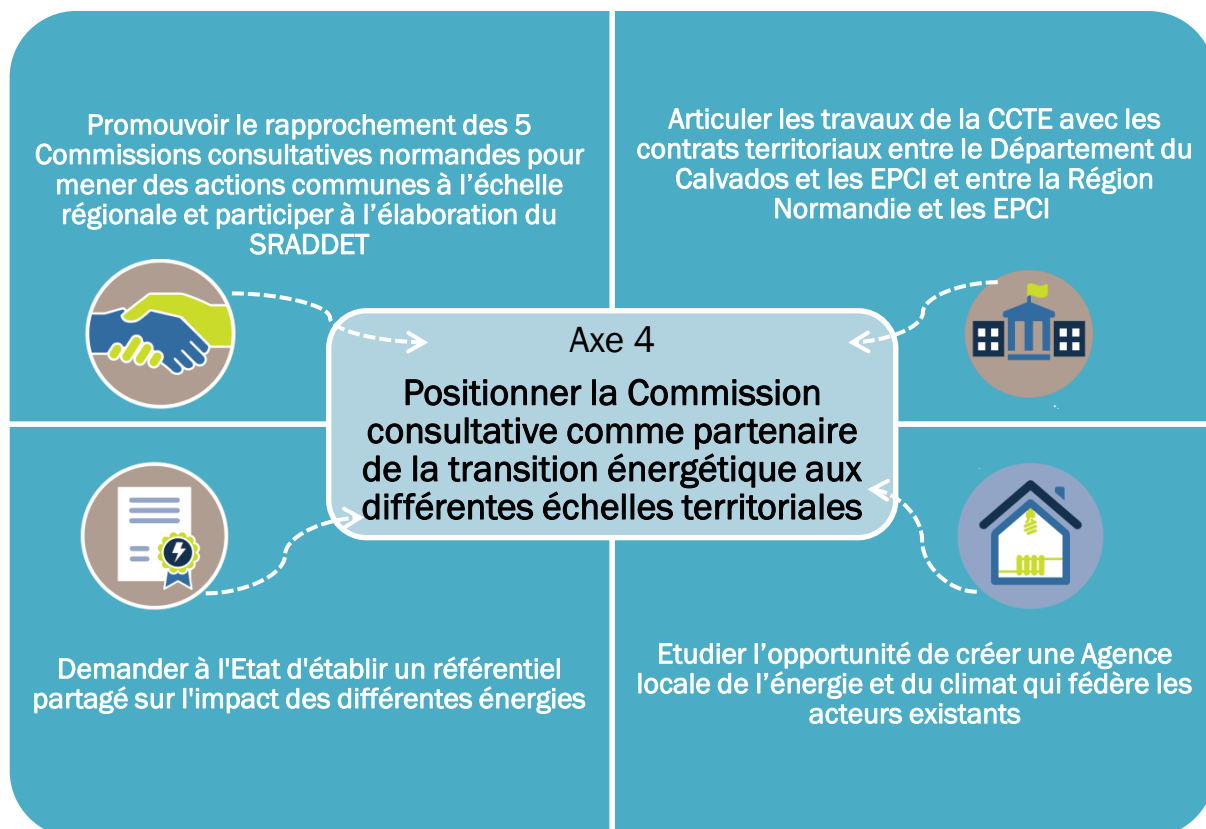
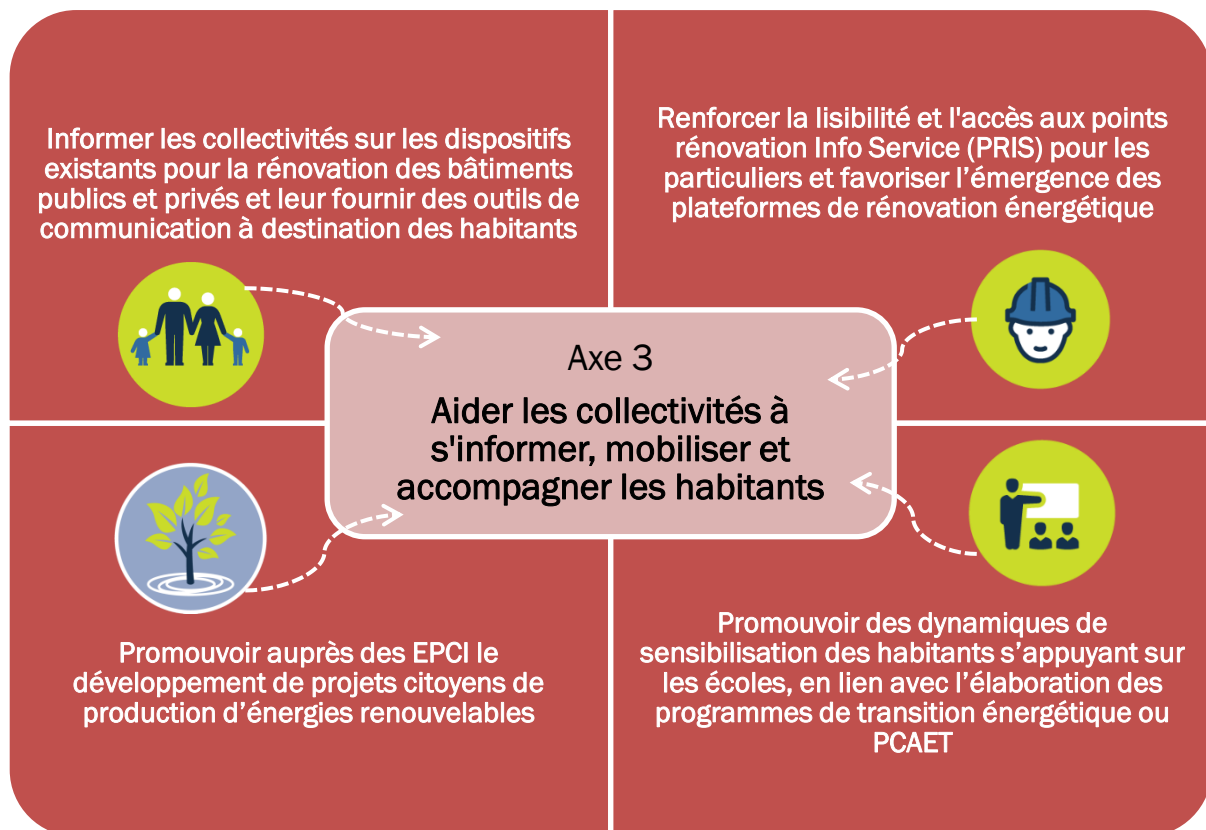
Organiser l'échange d'expériences entre les collectivités sur les usages de l'énergie dans les bâtiments publics



Impulser des groupements d'achat de matériaux, de services ou d'installations ENR entre collectivités



Les 4 axes





Les 16 priorités de la Commission Consultative

Priorité	ACTIONS
1	Promouvoir l'intégration des objectifs du PCAET dans les PLU(I)
2	Elaborer une boîte à outils méthodologiques à l'attention des EPCI pour la construction des PCAET
3	Accompagner les territoires pour identifier leurs ressources exploitables et les projets ENR les plus efficaces
4	Demander à l'Etat d'établir un référentiel partagé sur l'impact des différentes énergies
5	Articuler les travaux de la CCTE avec les contrats territoriaux entre le Département du Calvados et les EPCI et entre la Région Normandie et les EPCI
6	Promouvoir des dynamiques de sensibilisation des habitants s'appuyant sur les écoles en lien avec l'élaboration des programmes de transition énergétique ou PCAET
7	Informers les collectivités sur les dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments publics et privés et leur fournir des outils de communication à destination des habitants
8	Promouvoir le rapprochement des 5 commissions consultatives normandes pour mener des actions communes à l'échelle régionale et participer à l'élaboration du SRADDET
9	Impulser des groupements d'achat de matériaux, de services ou d'installations ENR entre collectivités
10	Inciter les collectivités à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments
11	Diffuser les retours d'expériences des projets ENR n'ayant pas abouti afin de faciliter la réalisation des futurs projets
12	Organiser l'échange d'expériences entre les collectivités sur les usages de l'énergie dans les bâtiments publics
13	Promouvoir auprès des EPCI le développement de projets citoyens de production d'énergies renouvelables
14	Renforcer la lisibilité et l'accès aux points rénovation info service (PRIS) pour les particuliers et favoriser l'émergence des plateformes de rénovation énergétique
15	Articuler les projets des EPCI et la programmation des investissements sur les réseaux
16	Etudier l'opportunité de créer une agence locale de l'énergie et du climat qui fédère les acteurs existants

Axe 1 - Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre

Axe 2 - Soutenir l'exemplarité des collectivités

Axe 3 - Aider les collectivités à s'informer, mobiliser et accompagner les habitants

Axe 4 - Positionner la Commission Consultative comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales